

# **Commune de Saint-Médard d'Eyrans**

## **Note de présentation brève et synthétique**

### **Compte administratif 2022**



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

La note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mises en ligne sur le site Internet de la commune, après l'adoption par le Conseil Municipal des délibérations auxquelles elles se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Pour mémoire, le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Le compte administratif :

- est le bilan financier de la commune et rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

Les résultats de 2022 s'établissent comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	2 618 760.68 €	868 391.88 €
Recettes	2 958 472.94 €	1 405 185.01 €
Résultat de l'exercice	339 712.26 €	536 793.13 €
Résultat antérieur reporté	650 709.10€ (dont 4 945.74€ de la dissolution de la caisse des écoles)	39 472.99 €
Résultat final	990 421.36€	576 266.12 €
Résultat de clôture	1 566 687.48€	

**RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES**

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	39 472,99		536 793,13		576 266,12
Fonctionnement	957 659,37	311 896,01	339 712,26	4 945,74	990 421,36
<b>TOTAL I</b>	997 132,36	311 896,01	876 505,39	4 945,74	1 566 687,48
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	997 132,36	311 896,01	876 505,39	4 945,74	1 566 687,48

Dissolution du BC 21405 au 31/12/2021 selon délibérations du 05/12/2018 puis 13/12/2021 avec intégration dans le BC 21400 au 01/01/2022. CG 2022 est compte de gestion de dissolution.

**// SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Elle retrace l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services de la commune.

**A/ Les dépenses de fonctionnement : Bilan**

CHAPITRE	LIBELLÉ	DÉPENSES
011	Charges à caractère générale	820 031.31€
012	Charges de personnel	1 634 852.52 €
65	Autres charges de gestion courante	109 699.58 €
66	Charges financières	49 661.33€
67	Charges exceptionnelles	850.00 €
68	Charges spécifiques	665.94 €
042	Dotations aux amortissements	3000.00 €
Total		2 618 760.68 €

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- chapitre 011 : les charges à caractère générale. Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune.

- chapitre 012 : les charges de personnel. Ce chapitre a subi l'augmentation du point d'indice, l'augmentation du smic et des charges. Il a aussi vu le recrutement de contractuels pour faire face à des absences de longues durées ou encore à l'augmentation de l'encadrement à l'alsh dû à l'ouverture de places supplémentaires. Il a vu enfin une forte augmentation de notre assurance du personnel et des visites médicales obligatoires.

**ÉTAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022****COM57 - Commune (M57)**

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES EN ETPT		
		TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (e)</b>		6	0,12	6,12
Attaché	A	0,92	0	0,92
Attaché Principal	A	0,08	0	0,08
Rédacteur	B	0,92	0	0,92
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	0,08	0	0,08
Adjoint administratif territorial	C	1	0,12	1,12
Adjoint administratif ppal 1ère classe	C	1,08	0	1,08
Adjoint administratif ppal 2ème classe	C	1,92	0	1,92
<b>FILIERE TECHNIQUE (f)</b>		18,37	3,98	22,35
Technicien Principal de 1ère Classe	B	0	0,95	0,95
Adjoint technique territorial	C	11,76	3,03	14,79
Adjoint technique ppal de 1ère classe	C	1	0	1
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	3,99	0	3,99
Agent de Maitrise	C	1,62	0	1,62
<b>FILIERE CULTURELLE (g)</b>		1	0	1
Assistant de Conservation	B	1	0	1
<b>FILIERE ANIMATION (h)</b>		6,86	5,4	12,26
Adjoint territorial d'animation	C	4,7	5,4	10,1
Adjoint d'animation ppal 1ère classe	C	0,08	0	0,08
Adjoint d'animation ppal 2ème classe	C	2,08	0	2,08
<b>TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h)</b>		32,23	9,5	41,73

- Chapitre 65 : Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs. En 2022, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 20 230€.
- Chapitre 66 : Les charges financières. Ces charges concernent les intérêts des emprunts.
- Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles. Elles concernent exclusivement les annulations de titres sur exercice antérieurs.
- Chapitre 042 : dotations aux amortissements. Cela concerne la subvention allouée à la salle de Martillac. L'engagement a été pris en 2014 avec une subvention annuelle de 3 000 euros sur une durée de 15 ans.

### B/ Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

Postes représentant à eux seuls 1 833 712.45 € soit près de 62 % de nos recettes de fonctionnement, alors que dans le même temps, nous reversons à cette section de fonctionnement, près de 22 % d'excédent budgétaire issu de l'exercice antérieur (2021).

CHAPITRE	LIBELLÉ	RECETTES
70	Produits des services, domaines et ventes diverses	212 558.93 €
73	Impôts et taxes	576 164.00 €
731	Impositions directes	1 258 259.95 €
74	Dotations et participations	706 626.93 €
75	Autres produits de gestion courante	37 098.26 €
76	Produits financiers	6.75 €
77	Produits exceptionnels	4 192.56 €
013	Atténuation de charges	163 565.56 €
Total		2 958 472.94 €

- chapitre 70 : Les produits de services, domaines et ventes directes. Les produits proviennent principalement des services communaux (cantine, garderie, location salles, fitness), de l'occupation du domaine public (réseaux divers et marché) et des ventes de concessions dans le cimetière.
- Chapitre 73 : Impôts et taxes : Il regroupe l'attribution de compensation reversée par la Communauté de Communes de Montesquieu depuis 2002 et le fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle.
- Chapitre 731 : Impositions directes. Il regroupe les impôts directs et différents autres impôts.

#### Taux de fiscalité :

Taxe d'habitation : (taux non voté en 2022- réforme de la fiscalité locale)

Taxe foncière bâti : 38.70% (taux communal 21.24% + taux départemental 17.46%)

Taxe foncière non bâti : 40.57%

Dans la droite ligne des exercices antérieurs, **le Conseil Municipal a décidé, cette année encore, de reconduire à l'identique les taux des taxes communales.** Ce qui constitue un signal fort en soi, dans une période d'instabilités et d'incertitudes au regard de la crise sanitaire que nous traversons.

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations.

- chapitre 74 : Les dotations, subvention et participations. La dotation globale de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante. Ce chapitre regroupe également les différentes participations de l'Etat, du Département ou encore de la CAF.
- Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante. Il s'agit notamment des loyers encaissés, du SIAEPA ou encore de La Poste.
- Chapitre 77 : Les produits exceptionnels proviennent de mandats annulés sur exercices antérieurs.
- chapitre 013 : Les atténuations de charges. Il s'agit exclusivement du remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie.

## II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

### A/ Dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 868 391.88 €.

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 246 752.21€.

Cet exercice budgétaire a été principalement consacré à l'extension de l'école maternelle.

CHAPITRE / OPÉRATION	LIBELLÉ	DÉPENSES
16	Emprunt en euros	246 752.21 €
21	Modification du PLU	12 499.50 €
10001	Achat matériels et mobilier	91 523.09 €
10002	Travaux sur bâtiments communaux	347 952.87 €
10003	Aménagement espaces vert	19 964.58 €
10004	Travaux voirie et réseaux	72 120.23 €
10010	Construction centre culturel	77 579.40 €
TOTAL		868 391.88 €

### B/ Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 405 185.01 euros. Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et pour cette année 2022 un emprunt de 800 000 € destiné au projet de démolition et de reconstruction de la salle des fêtes.

Bilan 2022 :

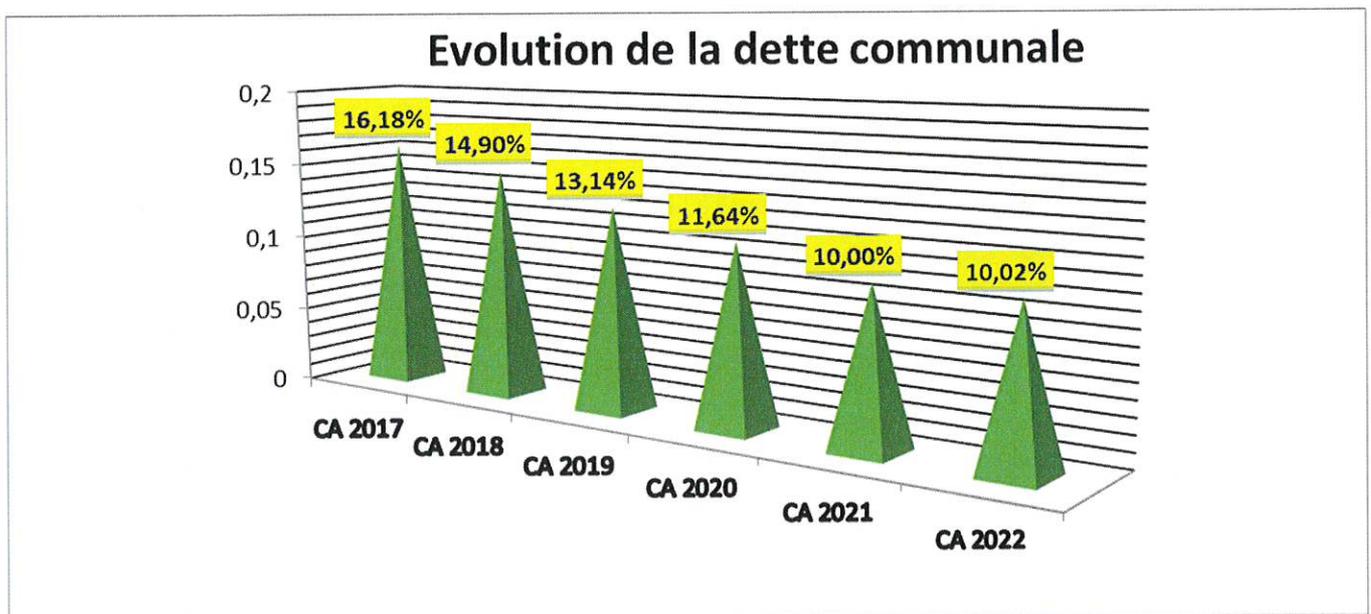
CHAPITRE / OPÉRATION	LIBELLÉ	RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves	562 917.97 €
13	Subventions d'investissement	39 267.04 €
16	Emprunt	800 000.00 €
040	Opérations d'ordre	3 000.00 €
TOTAL		1 405 185 .01 €

Le fonds de compensation de la TVA : 51 935.10 €

Les subventions et participations du Département : 13 541 €

### Evolution de la dette communale

CA 2015	16.30%
CA 2016	15.90%
CA 2017	16,18%
CA 2018	14,90%
CA 2019	13,14%
CA 2020	11,64%
CA 2021	10,00%
CA 2022	10,02%



Fait à Saint-Médard d'Eyrans le 28/03/2023

Le Maire,

Christian TAMARELLE

